



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260216-2181621-AR

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le : 17/02/2026

DÉCISION N° DEC_2026_042

Objet : signature d'une convention avec l'Office National des Forêts portant autorisation d'occupation du sol forestier pendant la fête foraine de Vélizy-Villacoublay

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2022-02-16/02 du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'une fête foraine se déroule dans la ville de Vélizy-Villacoublay du 14 au 29 mars 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer une aire de stationnement pour les caravanes des forains le long de l'Allée de Vélizy dont les terrains appartiennent à l'Office National des Forêts,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention avec l'Office National des Forêts portant autorisation d'occupation du sol forestier du 8 mars 2026 au 1^{er} avril 2026 pendant la fête foraine de Vélizy-Villacoublay.

Article 2 : le coût de la présente autorisation s'élève à 1 700,00 € HT (2 040,00 € TTC), à la charge de la Commune.

Article 3 : Cette somme est inscrite au budget de la ville conformément à la nomenclature M57.

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 16 février 2026

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr